

Département du GERS

COMMUNE D'EAUZE

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Objet de l'Enquête :

Vente de la Voie Communale dit Chemin Lariou de Lauze

Vente par la COMMUNE à :

- la Société « Marquis de Caussade »

Dossier : 15005



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Jérôme BASTARD

Géomètre-Expert DPLG

3 rue de Pau - 32800 EAUZE

Tél. : 05.62.09.85.08 - Fax : 05.62.09.79.56

E-mail : jerome.bastard@geometre-expert.fr

Contenu du dossier

- 1. Notice explicative**
- 2. Plan de Situation**
- 3. Procès-Verbal Descriptif et Estimatif**
- 4. Plan Parcellaire**
- 5. Délibération du Conseil Municipal de la Ville d'Eauze
n°2014-06/09-04 en date du 9 avril 2014**

Département du GERS

COMMUNE D'EAUZE

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

* * * * *

NOTE EXPLICATIVE

Dans sa séance du 9 avril 2014, le Conseil Municipal de la Commune d'EAUZE a accepté la cession de la Voie Communale dit Chemin Lariou de Lauze à la Société « Marquis de Caussade ».

En effet et depuis de nombreuses années, cette voie goudronnée est usitée et entretenue par la Société Marquis de Caussade qui est propriétaire riveraine.

La parcelle objet de la vente est précisée dans le document : *Procès Verbal Descriptif et Estimatif* joint.

Il y a donc lieu de procéder au déclassement de cette Voie Communale pour pouvoir la vendre.

Une ENQUETE PUBLIQUE de déclassement de la Voie Communale dit Chemin Lariou de Lauze doit être diligentée pour permettre au public d'avoir connaissance du dossier. Les personnes intéressées pourront porter les observations qu'elles désirent sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

A la fin de l'Enquête, le Commissaire Enquêteur rendra son avis et le Conseil Municipal délibèrera.

Fait à EAUZE, le 18 mars 2015

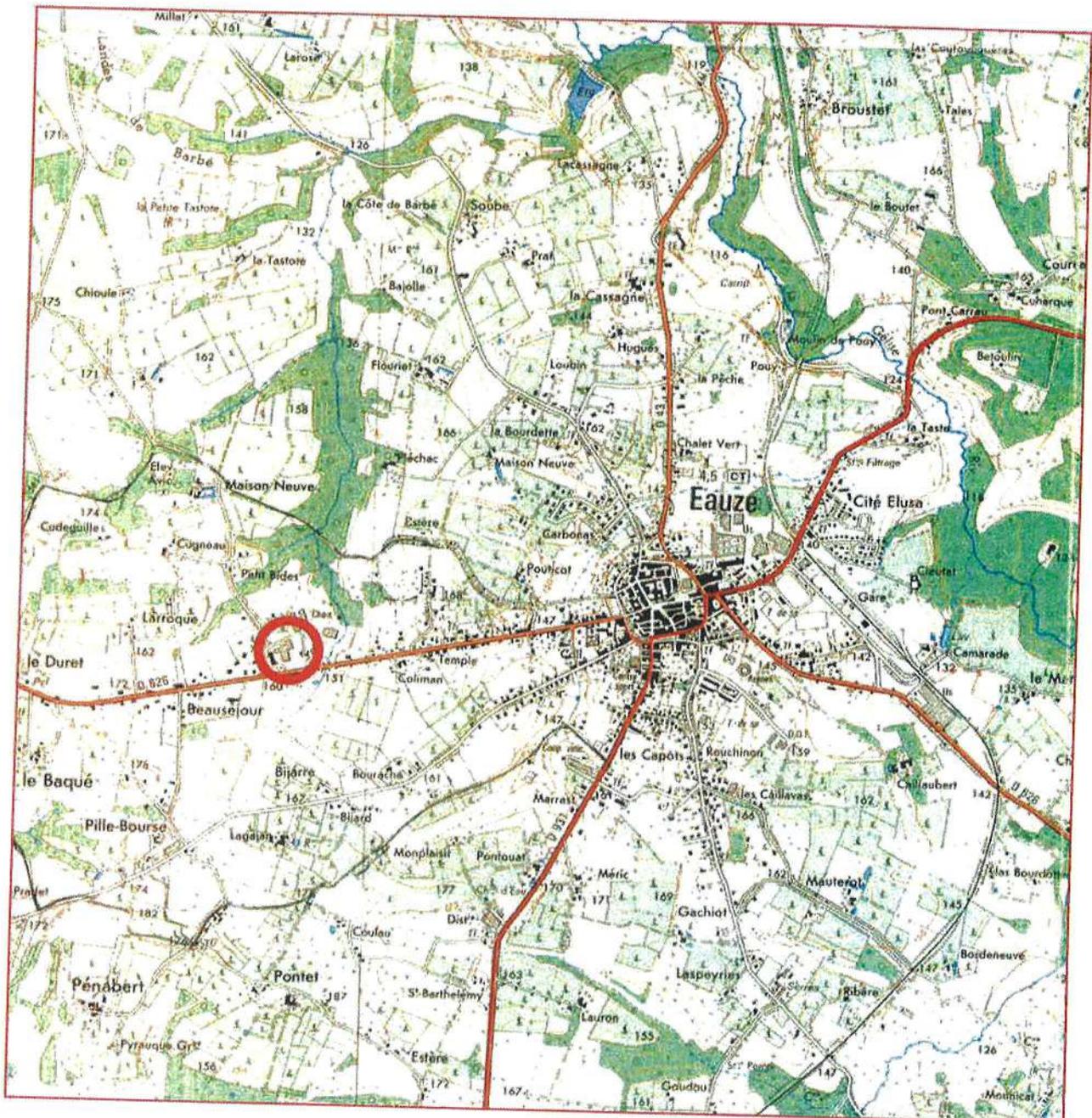
DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Plan de situation

Déclassement de la Voie Communale dite Chemin Lariou de Lauze

COMMUNE D'EAUZE

Lieudit : " A Bijarre "



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Jérôme BASTARD

Géomètre - Expert D.P.L.G.

3 Rue de Pau - 32800 EAUZE

Tél. : 05.62.09.85.08 - Fax. : 05.62.09.79.56

Mail : jerome.bastard@geometre-expert.fr

Echelle : 1 / 25000

Dossier : 15005

Département du GERS

COMMUNE D'EAUZE

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

* * * * *

PROCES – VERBAL DESCRIPTIF et ESTIMATIF

Je soussigné, Jérôme BASTARD, Géomètre Expert Foncier DPLG, exerçant au sein de la SARL BASTARD, sise 3 rue de Pau à 32800 EAUZE (Gers).

Désigné à l'effet d'établir le dossier administratif complet permettant la cession et l'aliénation de la Voie Communale dit Chemin Lariou de Lauze.

Etat des lieux :

Le mercredi 18 mars 2015, je me suis rendu sur les lieux afin d'identifier la Voie Communale faisant l'objet de cette présente enquête.

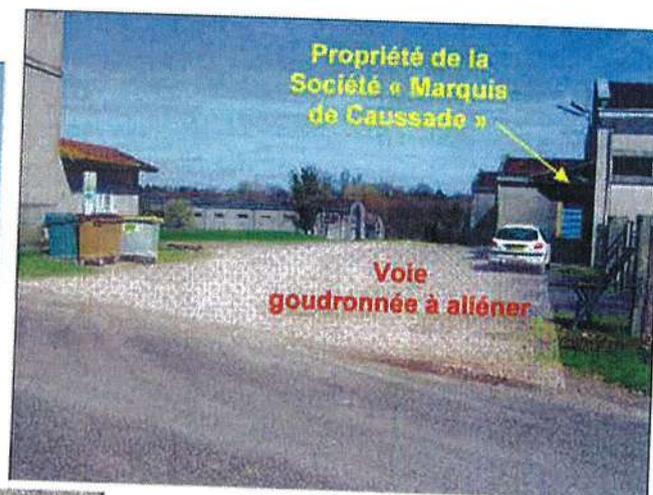
Les photographies ci-dessous montrent l'état des lieux.



La voie à aliéner est une voie goudronnée, bordée de parcelles appartenant à « l'Union des Caves Coopératives de Gascogne » et aux sociétés « SELVA » et « Marquis de Causade ».

Cette voie, d'environ 237 mètres de longueur, fait la liaison entre la Route Départementale n°626 de Cazaubon et la Voie Communale n°17 d'Escagnan.

Elle dessert uniquement les parcelles appartenant aux sociétés « SELVA » et « Marquis de Causade ».



Parcelle objet de l'enquête :

Après accord des parties intéressées, à savoir :

- Le Président de la société « Marquis de Caussade »
 - et la commune d'EAUZE, représentée par Monsieur Michel GABAS en sa qualité de Maire.
- le Plan Parcellaire a été établi.

La COMMUNE vend à la société « Marquis de Caussade » la parcelle cadastrée :

Section BB n° 58 pour 22 a 45

Ce PLAN PARCELLAIRE joint indique la désignation cadastrale et précise également la contenance cadastrale de la parcelle vendue.

La parcelle BB n° 58 confronte :

- Au Nord :* La parcelle BB n°39, propriété de la Société « SELVA »,
la parcelle BB n°40, propriété de la Société « Marquis de
Caussade »
et la parcelle BB n°41, propriété de la Société ERDF
- A l'Est :* La parcelle BB n°38, propriété de l'Union des Caves
Coopératives de Gascogne
- Au Sud :* La Route Départementale n°626
et la parcelle BB n°42, propriété de la Société « Marquis de
Caussade »
- A l'Ouest :* La parcelle BB n°42, propriété de la Société « Marquis de
Caussade »
et Voie Communale n°17 d'Escagnan.

Prix de Vente et Frais :

En accord avec la COMMUNE, les frais inhérents à cette opération seront pris en charge par l'acquéreur (Frais de géomètre, de notaire, d'enquête publique et frais de publication aux services des hypothèques).

Elle est vendue pour le prix d'**un euro** symbolique (1 €).

Fait à EAUZE, le 18 mars 2015



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Jérôme BASTARD
Géomètre-Expert DPLG
3 rue de Pau - 32800 EAUZE
Tél. : 05 62 09 85 08 - Fax : 05 62 09 79 56
E-mail : jerome.bastard@geometre-expert.fr

SAS Marquis de Caussade
Route de Cazaubon
32800 EAUZE

N/Ref : 15005

Eauze, le 22 avril 2015

BORDEREAU D'ENVOI

AFFAIRE : Déclassement de la Voie Communale dite Chemin Lortou de Lauze sur la commune d'EAUZE

Le Dossier d'enquête publique comprenant :

- Note explicative
- Plan de situation
- Procès Verbal descriptif et estimatif
- Plan parcellaire
- Copie de la Délibération du Conseil Municipal

et La copie du Document de Modification du Parcelaire Cadastre
L'original est remis à la mairie d'EAUZE.

et Le Plan de Vente

et La note de frais et honoraires correspondante

OBSERVATIONS PARTICULIÈRES :

Pour information, 4 exemplaires du dossier d'enquête publique ont été transmis à la mairie d'EAUZE.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Jérôme BASTARD

www.geometre-expert.fr

S.A.R.L. BASTARD au capital de 10500 € • SIRET 489 981 979 00015 • APE 7112A • N° TVA intracommunautaire FR 38 489 981 979 00015
Membre d'une association agréée, accréditée à ce titre le règlement des honoraires par ordonnance libellée à son nom



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Jérôme BASTARD
Géomètre-Expert DPLG
3 rue de Pau - 32800 EAUZE
Tél. : 05 62 09 85 08 - Fax : 05 62 09 79 56
E-mail : jerome.bastard@geometre-expert.fr

M. le Maire
Mairie
32800 EAUZE

N/Ref : 15005

Eauze, le 22 avril 2015

BORDEREAU D'ENVOI

AFFAIRE : Déclassement de la Voie Communale dite Chemin Lortou de Lauze sur la commune d'EAUZE

Le Dossier d'enquête publique (en 4 exemplaires) comprenant :

- Note explicative
- Plan de situation
- Procès Verbal descriptif et estimatif
- Plan parcellaire
- Copie de la Délibération du Conseil Municipal

et Le Document de Modification du Parcelaire Cadastre original
A verser au rédacteur de l'acte

et Le Plan de Vente (en deux exemplaires)

OBSERVATIONS PARTICULIÈRES :

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Jérôme BASTARD

www.geometre-expert.fr

S.A.R.L. BASTARD au capital de 10500 € • SIRET 489 981 979 00015 • APE 7112A • N° TVA intracommunautaire FR 38 489 981 979 00015
Membre d'une association agréée, accréditée à ce titre le règlement des honoraires par ordonnance libellée à son nom



N° 2021 - 06 / 07 - 12

Envoyé en préfecture le 09/12/2021
Reçu en préfecture le 09/12/2021
Affiché le 10/12/2021 SLO
ID : 032-213201197-20211207-09DECEM2021D-DE

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'EAUZE**

Nombre de conseillers	27
Nombre de présents	22
Nombre d'excusés	5
Nombre de procurations	5
Vote :	
- POUR	27
- CONTRE	
- ABSTENTION	

Nature de l'acte : 3.5

ENQUETE PUBLIQUE CHEMIN DU CIMETIERE

L'an deux mille vingt et un, le mardi 7 décembre à 20H30, le conseil municipal dument convoqué s'est réuni à la Mairie d'EAUZE sous la présidence de Monsieur Michel GABAS Maire d'EAUZE.

PRESENTS : M GABAS / MME LABARRERE / M QUINTILLA / M JORIEUX / MME MOLAS / M ESPIAU / MME MONGIS / M LEROUX / MME PETITJEAN / M LAMORT / MME ROLANDO / MME FERNANDEZ / MME CARDONA / M KUBIAK / M FALTRAUER / MME BRIANE / MME CAPIN / M RENARD / M LABURTHE / MME COLLADELLO / MME GASC / M TOUYAROU /

EXCUSES : MME ARSLANIAN / M BLAYA / MME FOURES / MME DUBOIS / M FAGET

ONT DONNE PROCURATION : MME ARSLANIAN / M BLAYA / MME FOURES / MME DUBOIS / M FAGET

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans sa séance du 29 juin dernier, l'assemblée a délibéré sur le déclassement du « chemin rural du cimetière » pour permettre sa vente à la société SODISEL. Il convient désormais de prescrire une enquête publique pour valider le déclassement et la cession dudit chemin rural.

Le conseil municipal ouï l'exposé de son président, après en avoir délibéré

DECIDE

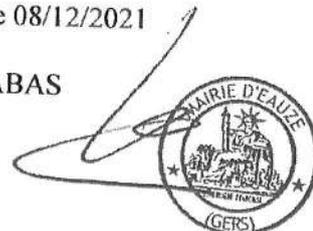
- approuve la proposition présentée
- autorise son Président à signe tous documents concernant le déclassement l'ouverture de l'enquête publique et la cession dudit chemin rural

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les an mois et jour susdits et ont signé avec Nous, les membres présents.

En application des dispositions du décret N° 65-29 du 11 Janvier 1965 modifié le 28 Novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé soit :

- par voie postale : villa Noulibos 6 Cours LYAUTEY- B.P.543 - 64010 PAU CEDEX,
- via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

EAUZE, le 08/12/2021
Le Maire,
Michel GABAS





N° 2021 - 01 / 29 - 06

Envoyé en préfecture le 02/07/2021

Reçu en préfecture le 02/07/2021

Affiché le 27/07/2021 SLO

ID : 032-213201197-20210629-02JUILLET2021-DE

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'EAUZE**

Nature de l'acte : 3.5

Nombre de conseillers	27
Nombre de présents	19
Nombre d'excusés	8
Nombre de procurations	6
Vote :	
- POUR	25
- CONTRE	
- ABSTENTION	

DECLASSEMENT CHEMIN RURAL DU CIMETIERE

L'an deux mille vingt et un, le mardi 29 juin à 19H00, le conseil municipal dument convoqué s'est réuni à la Mairie d'EAUZE sous la présidence de Monsieur Michel GABAS Maire d'EAUZE.

PRESENTS : M GABAS / MME ARSLANIAN / M BLAYA / MME LABARRERE / M QUINTILLA / M JORIEUX / MME MOLAS / M ESPIAU / MME MONGIS / MME PETITJEAN / MME ROLANDO / MME CARDONA / M KUBIAK / M FALTRAUER / MME BRIANE / MME CAPIN / MME DUBOIS / M RENARD / MME COLLADELLO

EXCUSES : MME FOURES / M LEROUX / M LAMORT / MME NANCE / M LABURTHE / M FAGET / MME GASC / M TOUYAROU

ONT DONNE PROCURATION : M LEROUX / M LAMORT / M LABURTHE / M FAGET / MME GASC / M TOUYAROU

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société SODISEL a émis une demande d'acquisition auprès de la mairie pour le chemin rural dit du cimetière traversant les parcelles I780, I782 et AH168 toutes trois propriétés de ladite société.

Ce chemin avait déjà été aliénée en partie dans le passé et de ce fait ne sert actuellement plus en tant que voirie d'accès ou de passage.

Aussi, il propose au Conseil de déclasser ce chemin dans sa partie inhérente aux parcelles susvisées et de proposer un prix de vente à hauteur de 3000€ l'hectare considérant que le chemin correspond à une contenance d'environ 1000m².

Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal ouï l'exposé de son président, après en avoir délibéré

DECIDE

- approuve la proposition présentée
- autorise son Président à déclasser ce chemin et à signer tous documents afférents à cette cession

Envoyé en préfecture le 02/07/2021
Reçu en préfecture le 02/07/2021
Affiché le 27/07/2021
ID : 032-213201197-20210629-02JUILLET2021-DE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les an mois et jour susdits et ont signé avec
Nous, les membres présents.

*En application des dispositions du décret N° 65-29 du 11 Janvier 1965 modifié le 28 Novembre 1983,
cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU,
dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé soit :*

- par voie postale : villa Noulibos 6 Cours LYAUTEY- B.P.543 - 64010 PAU CEDEX,
- via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

EAUZE, le 30/06/2021
Le Maire,
Michel GABAS



DEPARTEMENT du GERS
Commune d' EAUZE

Section BB du cadastre
Lieu-dit " A Bijjarre "

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

PLAN PARCELLAIRE

Déclassement de la Voie Communale dite Chemin Lariou de Lauze

 Vente par la Commune à la Société " Marquis de Causcade "
Parcelle Section BB n° 58 pour 22 a 43

Echelle : 1/1000

Dossier n° 15005

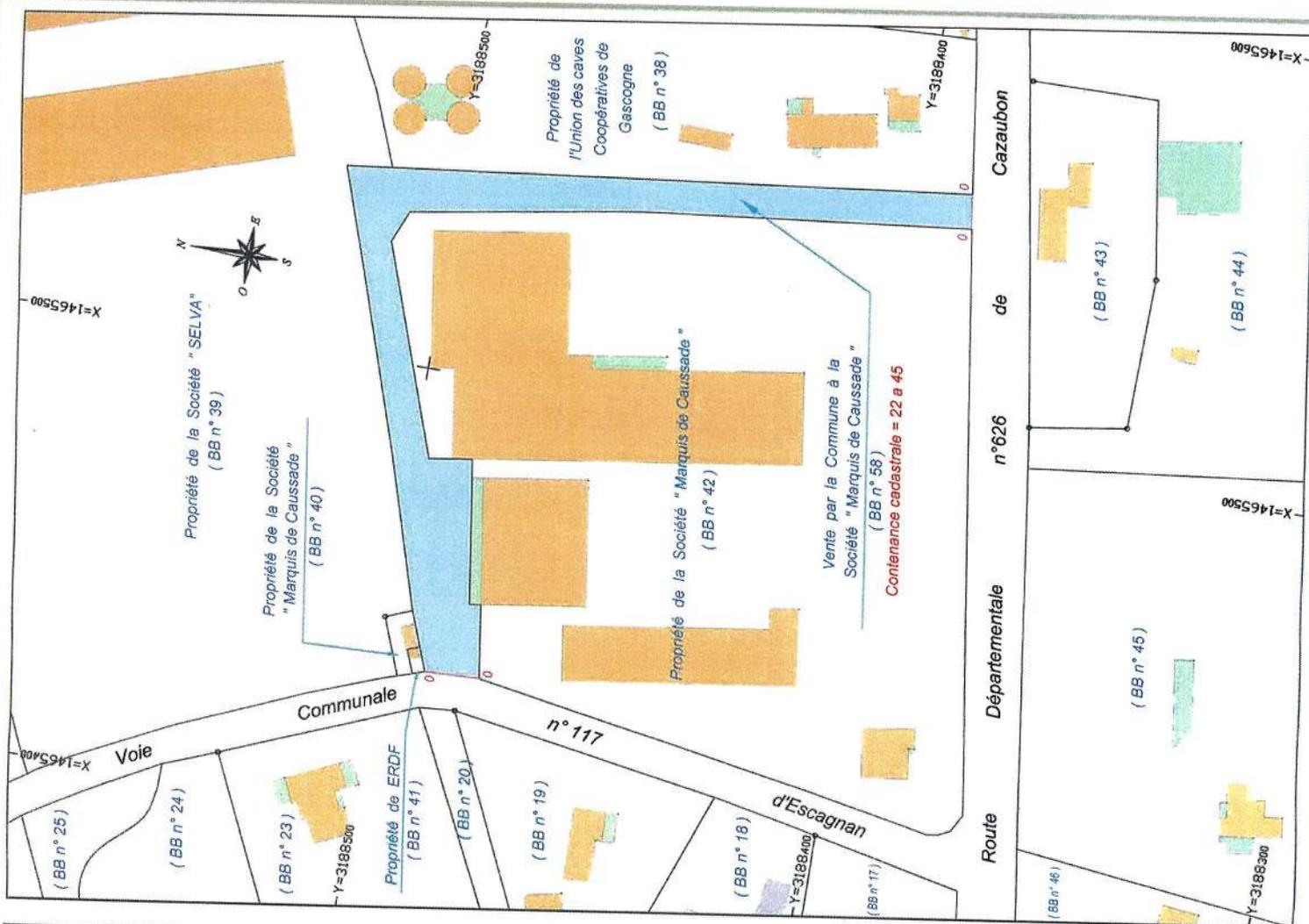
Date : Février 2015

L'authenticité de ce document est
exclusivement assurée par la
signature originale du
Géomètre-Expert.

Jérôme BASTARD
Géomètre - Expert D.P.L.G.
3 Rue de Pau - 32800 EAUZE
Tél. : 05.62.09.83.08 - Fax. : 05.62.09.79.56
Mail : jerome.bastard@geometre-expert.fr


GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR


Jérôme BASTARD
32800 EAUZE
Tél. : 05.62.09.83.08
Date d'inscription : 2004



Département du GERS

COMMUNE d'EAUZE

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Objet de l'Enquête :

Aliénation d'une partie du Chemin Rural dit du Cimetière à la Grande Route

Vente par la COMMUNE à :

- Société Eluzate de Distribution SODISEL

Dossier : 22021

Contenu du dossier

1. Notice explicative page 5
2. Plan de Situation page 7
3. Procès-Verbal Descriptif et Estimatif page 9
4. Délibération du Conseil Municipal de la commune
d'EAUZE :
 - n°2021-01/29- 06 : Séance du 29 juin 2021
 - n°2021-06/07- 12 : Séance du 7 décembre 2021..... page 13
5. Plan Parcellaire

Département du GERS

COMMUNE d'EAUZE

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

* * * * *

NOTE EXPLICATIVE

Dans ses séances des 29 juin et 7 décembre 2021, le Conseil Municipal de la ville d'EAUZE a accepté d'aliéner une partie du Chemin Rural dit du Cimetière à la Grande Route à la Société Eluzate de Distribution SODISEL.

En effet, sur une longueur d'environ 250 mètres environ, la Société Eluzate de Distribution SODISEL est propriétaire des parcelles bordant de part et d'autre le dit chemin rural.

Par le passé, ce chemin rural a déjà été partiellement aliéné. Il ne présente plus un tracé continu. La partie à aliéner est en nature de pré et aboutit sur le ruisseau « La Gélise ». Cette portion n'est plus usitée depuis de nombreuses années.

La Société Eluzate de Distribution SODISEL souhaite régulariser la situation et ainsi faciliter l'exploitation de ses parcelles en créant une seule et même unité foncière.

Les parcelles objet de la vente sont précisées dans le document : *Procès-Verbal Descriptif et Estimatif* joint.

Une ENQUETE PUBLIQUE de déclassement d'une partie du chemin rural pour aliénation doit être diligentée pour permettre au public d'avoir connaissance du dossier. Les personnes intéressées pourront porter les observations qu'elles désirent sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

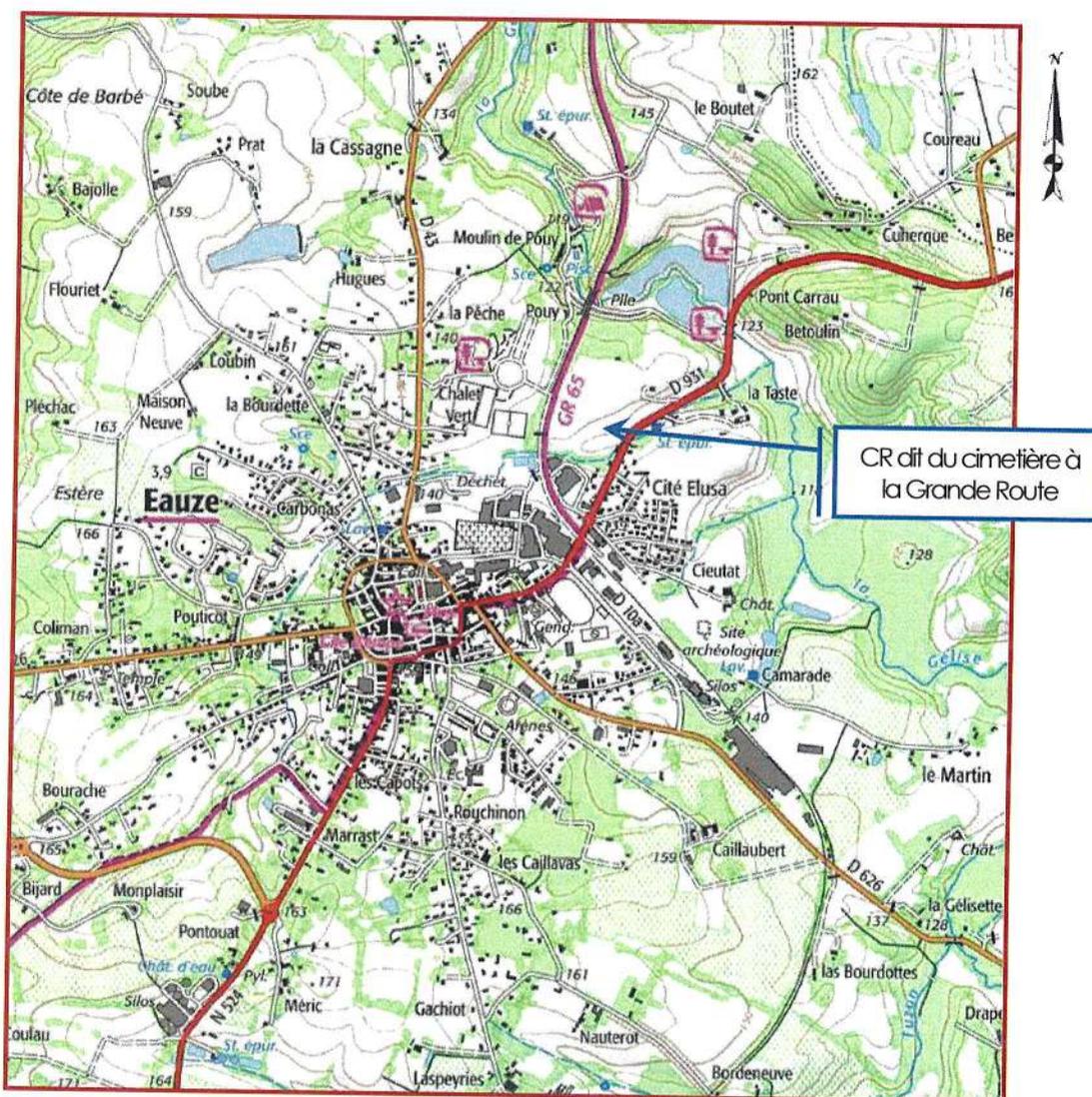
A la fin de l'Enquête, le Commissaire Enquêteur rendra son avis et le Conseil Municipal délibèrera.

Fait à EAUZE, le 7 février 2022

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

* * * * *

PLAN DE SITUATION



Portail Géofoncier - Sans échelle

Département du GERS

COMMUNE d'EAUZE

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

* * * * *

PROCES – VERBAL DESCRIPTIF et ESTIMATIF

Je soussigné, Jérôme BASTARD, Géomètre Expert Foncier DPLG, exerçant au sein de la SARL BASTARD, sise 9 Avenue des Pyrénées à 32800 EAUZE (Gers).

Désigné à l'effet d'établir le dossier administratif complet permettant la vente d'une partie du chemin rural dit du Cimetière à la Grande Route.

Frais et valeur vénale :

En accord avec la COMMUNE, les frais inhérents à cette opération seront pris en charge par le propriétaire demandeur (Frais de géomètre et de publication aux services des hypothèques).

Concernant le chemin rural aliéné, la valeur vénale des biens peut être estimée sur la base de 3000€/ha.

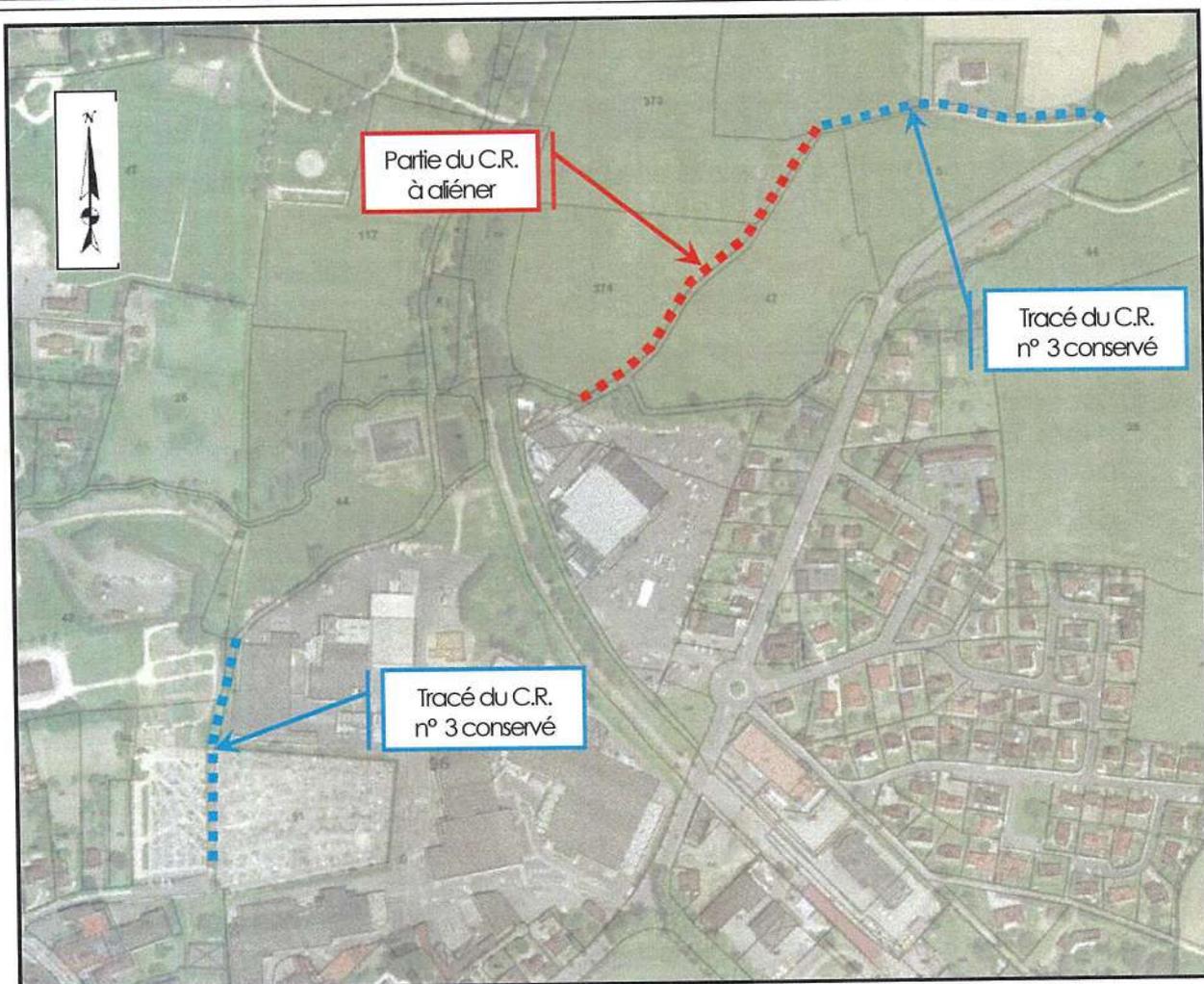
Descriptif des biens :

Initialement le Chemin Rural dit du cimetière à la Grande Route faisait la liaison entre la Rue du cimetière et la Route Départementale n°931. Il a déjà été partiellement aliéné.

Actuellement, le tronçon concerné par la présente relie la R.D. n°931 au ruisseau « Le Pelan » à travers prés, via un tracé non visible sur les lieux.

⇒ **Etat des lieux :**

La vue aérienne ci-dessous montre la configuration du dit chemin.



Source : Portail Géofoncier - Sans échelle

Le tracé actuel d'une partie du Chemin rural traverse la propriété de la Société Eluzate de Distribution SODISEL aux lieux-dits « Au Pouy » et « Saint-July ». Afin de faciliter d'exploitation de ses terres et de régulariser la situation, ce dernier a demandé de pouvoir acheter la portion du dit chemin sur une longueur de 250 mètres environ.

⇒ Parcelles objet de l'enquête :

Après accord des parties intéressées, à savoir :

- la Société Eluzate de Distribution SODISEL,
- et la commune d'EAUZE, représentée par Monsieur Michel GABAS en sa qualité de Maire,

La COMMUNE d'EAUZE aliène à la Société Eluzate de Distribution SODISEL les parcelles :

Section AH n° dp1 d'une contenance cadastrale de **5a 46**

Section I n° dp2 d'une contenance cadastrale de **4a 60**

*Soit une contenance cadastrale totale de **10a 06***

Ce PLAN PARCELLAIRE joint indique la désignation cadastrale et précise également la contenance cadastrale de chaque parcelle vendue.

Les parcelles section AH n° dp1 et section I dp2 (parties de chemin aliénée) confrontent :

- Au Nord :* Le chemin rural dit du cimetière à la Grande Route (partie conservée)
A l'Est et à l'Ouest : Les parcelles section AH n°168 et section I n°780 - 781, propriété de la Société Eluzate de Distribution SODISEL
Au Sud : Le Ruisseau « Le Pelan »

⇒ Valeur vénale :

- Aliénation COMMUNE d'EAUZE / Société Eluzate de Distribution SODISEL :

- **Parcelle section AH n° dp1**

3000€/ha x 0ha 05a 46 = 163€80

Valeur vénale arrêtée à **163.80 €**

- **Parcelle section I n° dp2**

3000€/ha x 0ha 04a 60 = 138€00

Valeur vénale arrêtée à **138.00 €**

Soit un montant total de 301.80 €

Fait à EAUZE, le 7 février 2022

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

* * * * *

**Délibérations du Conseil Municipal de la commune
D'EAUZE**



N° 2021 – 01 / 29 - 06

Envoyé en préfecture le 02/07/2021
 Reçu en préfecture le 02/07/2021
 Affiché le 29/07/2021 SLO
 ID : 032-213201197-20210629-02JUILLET2021-DE

**DELIBERATION DU
 CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA VILLE D'EAUZE**

Nombre de conseillers	27
Nombre de présents	19
Nombre d'excusés	8
Nombre de procurations	6
Vote :	
- POUR	25
- CONTRE	
- ABSTENTION	

Nature de l'acte : 3.5

DECLASSEMENT CHEMIN RURAL DU CIMETIERE

L'an deux mille vingt et un, le mardi 29 juin à 19H00, le conseil municipal dument convoqué s'est réuni à la Mairie d'EAUZE sous la présidence de Monsieur Michel GABAS Maire d'EAUZE.

PRESENTS : M GABAS / MME ARSLANIAN / M BLAYA / MME LABARRERE / M QUINTILLA / M JORIEUX / MME MOLAS / M ESPIAU / MME MONGIS / MME PETITJEAN / MME ROLANDO / MME CARDONA / M KUBIAK / M FALTRAUER / MME BRIANE / MME CAPIN / MME DUBOIS / M RENARD / MME COLLADELLO

EXCUSES : MME FOURES / M LEROUX / M LAMORT / MME NANCE / M LABURTHE / M FAGET / MME GASC / M TOUYAROU

ONT DONNE PROCURATION : M LEROUX / M LAMORT / M LABURTHE / M FAGET / MME GASC / M TOUYAROU

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société SODISEL a émis une demande d'acquisition auprès de la mairie pour le chemin rural dit du cimetière traversant les parcelles 1780, 1782 et AH168 toutes trois propriétés de ladite société.

Ce chemin avait déjà été aliénée en partie dans le passé et de ce fait ne sert actuellement plus en tant que voirie d'accès ou de passage.

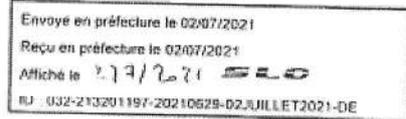
Aussi, il propose au Conseil de déclasser ce chemin dans sa partie inhérente aux parcelles susvisées et de proposer un prix de vente à hauteur de 3000€ l'hectare considérant que le chemin correspond à une contenance d'environ 1000m².

Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal ouï l'exposé de son président, après en avoir délibéré

DECIDE

- approuve la proposition présentée
- autorise son Président à déclasser ce chemin et à signer tous documents afférents à cette cession

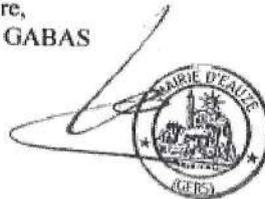


Ainsi fait et délibéré en Mairie, les an mois et jour susdits et ont signé avec
Nous, les membres présents.

*En application des dispositions du décret N° 65-29 du 11 Janvier 1965 modifié le 28 Novembre 1983,
cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU,
dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé soit :*

- par voie postale : villa Noulibas 6 Cours LYAUTEY- B.P.543 - 64010 PAU CEDEX,
- via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

EAUZE, le 30/06/2021
Le Maire,
Michel GABAS





N° 2021 – 06 / 07 - 12

Envoyé en préfecture le 09/12/2021
 Reçu en préfecture le 09/12/2021
 Affiché le 10/12/2021 SLO
 ID : 032-213201197-20211207-09DECEM2021D-DE

**DELIBERATION DU
 CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA VILLE D'EAUZE**

Nombre de conseillers	27
Nombre de présents	22
Nombre d'excusés	5
Nombre de procurations	5
Vote :	
- POUR	27
- CONTRE	
- ABSTENTION	

Nature de l'acte : 3.5

ENQUETE PUBLIQUE CHEMIN DU CIMETIERE

L'an deux mille vingt et un, le mardi 7 décembre à 20H30, le conseil municipal dument convoqué s'est réuni à la Mairie d'EAUZE sous la présidence de Monsieur Michel GABAS Maire d'EAUZE.

PRESENTS : M GABAS / MME LABARRERE / M QUINTILLA / M JORIEUX / MME MOLAS / M ESPIAU / MME MONGIS / M LEROUX / MME PETITJEAN / M LAMORT / MME ROLANDO / MME FERNANDEZ / MME CARDONA / M KUBIAK / M FALTRAUER / MME BRIANE / MME CAPIN / M RENARD / M LABURTHE / MME COLLADELLO / MME GASC / M TOUYAROU /

EXCUSES : MME ARSLANIAN / M BLAYA / MME FOURES / MME DUBOIS / M FAGET

ONT DONNE PROCURATION : MME ARSLANIAN / M BLAYA / MME FOURES / MME DUBOIS / M FAGET

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans sa séance du 29 juin dernier, l'assemblée a délibéré sur le déclassement du « chemin rural du cimetière » pour permettre sa vente à la société SODISEL. Il convient désormais de prescrire une enquête publique pour valider le déclassement et la cession dudit chemin rural.

Le conseil municipal ouï l'exposé de son président, après en avoir délibéré

DECIDE

- approuve la proposition présentée
- autorise son Président à signer tous documents concernant le déclassement l'ouverture de l'enquête publique et la cession dudit chemin rural

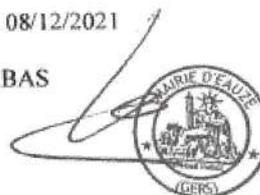
Ainsi fait et délibéré en Mairie, les an mois et jour susdits et ont signé avec Nous, les membres présents.

En application des dispositions du décret N° 65-29 du 11 Janvier 1965 modifié le 28 Novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé soit :

- par voie postale : villa Noulibos 6 Cours LYAUTEY- B.P. 543 - 64010 PAU CEDEX,
- via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

EAUZE, le 08/12/2021

Le Maire,
 Michel GABAS



DEPARTEMENT du GERS
Commune d'EAUZE

Sections AH et I du cadastre
Lieux-dits " Au pouy " et " Saint July "

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

PLAN PARCELLAIRE

Aliénation Chemin Rural dit du Cimetière à la Grande Route

Aliénation par la COMMUNE à

la Société Eluzate de Distribution SODISEL

Parcelle Section AH n° dp1 pour 5 a 46

Parcelle Section I n° dp2 pour 4 a 60

Contenance cadastrale totale = 10 a 06

Echelle : 1/2000

Dossier n° 22021

Date : Février 2022



Jérôme BASTARD
Géomètre - Expert D.P.L.G.
9 Avenue des Pyrénées - 32800 EAUZE
Tél. : 05.62.09.85.08
Mail : jerome.bastard@geometre-expert.fr

L'authenticité de ce document est
exclusivement assurée par la
signature originale du
Géomètre-Expert.

